



Partage des biens suite à séparation depuis 2003

Par **bspp57**, le **12/05/2010** à **21:16**

Bonjour, rnje suis séparé depuis 2003 de mon épouse. celle ci a pris un logement dans la même localité que la mienne afin de ne pas perturber notre fils. nous avons construit notre maison ensemble en 1998. suite à la séparation, une tentative de divorce qui n'a pas abouti, étant donné que madame ne savait pas trop comment faire pour le partage des biens, du coup, tout est devenu caduc. il y a 2 ans, elle reprend la procédure à zéro, ce que je tiens à préciser, c'est qu'entre temps, depuis son départ, celle ci n'a pas payé aucune dettes dont elle était aussi co-emprunteuse. un prêt immobilier payé par moi même jusqu'en octobre 2009, un prêt à la consommation payé tant bien que mal mais dont j'ai dû stopper le paiement suite à des difficultés financières importantes! en 2004, nous sommes convoqués devant le TGI de Thionville afin de régler un prêt à la consommation, j'ai dû emprunter la somme demandée auprès d'une amie, et j'ai remboursé cette somme en intégralité, mon épouse ne s'étant elle acquittée de rien et se cachant toujours derrière l'excuse "tu m'as mis à la porte je n'ai rien à payer!!!". entre temps 2 saisies sur salaires qui m'ont mis à plat autant financièrement que moralement, je me suis retrouvé à demander des avances auprès d'une assistante sociale. j'ai dû faire un dossier de surendettement afin de me protéger juridiquement contre les huissiers. mon épouse a donc son domicile avec une adresse différente bien sûr de la notre. aujourd'hui, ma maison a été vendue et nous sommes passés devant notaire pour régulariser la vente de la maison. ma question est la suivante, y'a-t'il un espoir, ne serait-il que petit que je puisse récupérer une certaine partie des sommes versées autant pour le prêt immobilier que les prêts à la consommation? d'après mon avocat et mon notaire, aucune chance. on parle quand même de plus de 70000 euros. rnmerci à vous pour votre aide.